

Intervention Patrick MOTTARD
RAPPORT 7 – AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES
16 Décembre 2012

Sur ce point, mon intervention sera brève ayant eu l'occasion de m'exprimer longuement lors de la présentation du nouveau schéma départemental gérontologique.

Globalement, le budget de l'aide aux personnes âgées continue à diminuer : moins 10 millions d'euros de 2011 à 2012 soit 5%. Et pourtant, il y a une forte récupération des indus sur l'APA (70% des 2,4 millions de récupération envisagés soit 1,7 million). Y aurait-il moins de personnes âgées à aider dans notre département ? Ce n'est pas ce que disent les chiffres dans le dernier schéma gérontologique. Un budget en baisse donc et cela avait déjà été le cas en 2010 (même si c'était resté stable en 2011) : ceci justifiera l'abstention que nous émettrons sur ce rapport.

Pour autant, je tiens quand même à souligner l'aspect positif de la politique mise en œuvre en matière d'évolution des tarifs. En effet, on ne peut qu'être favorable à la démarche de convergence tarifaire des budgets dépendance des EHPAD. Il y a en effet des différences non justifiées par le niveau de dépendance et il est bon d'en arriver progressivement en la matière à une harmonisation.

Avant d'en terminer une question s'agissant du programme « frais généraux de fonctionnement ». Je m'étonne que sur les 805 000 € proposés, plus de la moitié (405 000 €) soient affectés à « différentes études et expertises nécessaires à la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes âgées ». Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Président, quelles sont ces études et qui va les faire ?